

NORME ST.96 – ANNEXE II

DICTIONNAIRE DE DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Version 1.0

adoptée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa deuxième session le 4 mai 2012

1. L'annexe II de la norme ST.96 de l'OMPI, *Dictionnaire de données de propriété industrielle*, a pour but de fournir des groupes de données utilisées pour le dépôt, le traitement, la publication et l'échange de données sur la propriété industrielle. Le Dictionnaire de données de propriété industrielle contient des groupes de données qui peuvent être saisies dans des documents XML sur la propriété industrielle. Par conséquent, l'annexe II comprend des groupes de données pour les 'éléments', 'attributs' et 'énumérations' mais pas pour les 'types de données' car le 'type de donnée' ne figure pas dans le document XML.
2. L'annexe II se compose de deux appendices, c'est-à-dire l'appendice A (Dictionnaire des éléments et attributs) et l'appendice B (Dictionnaire des valeurs d'énumération). Les appendices A et B se présentent sous la forme de tableaux.
3. L'appendice A comprend huit colonnes, c'est-à-dire "Dictionary Entry" (Entrée du dictionnaire), "Description" (Description), "Object Class" (Classe objet), "Property Term" (Terme de propriété), "Representation Term" (Terme de représentation), "Tag Name" (Nom de balise), "Namespace" (Espace de nommage) et "Modification Date" (Date de modification).
 - "Dictionary Entry" identifie le groupe de données par son nom qui est unique dans le dictionnaire de données de propriété industrielle. Le nom comprend les termes 'classe objet', 'terme de propriété', 'terme de représentation' et 'réserve'. Le 'terme qualification' est un mot ou des mots qui aident à définir ou à différencier un élément de donnée de son autre élément de donnée connexe et qui est associé à la classe objet ou au terme de propriété si cela s'avère nécessaire pour rendre le nom. C'est pourquoi il n'y a pas de colonne distincte pour la qualification;
 - Par "Description", on entend la définition de l'entrée du dictionnaire. Elle devrait être synchronisée avec la documentation du schéma correspondant défini dans l'annexe III de la norme ST.96;
 - "Object Class" désigne une activité ou un objet dans un contexte opérationnel et représente le groupement ou l'agrégation logique de données (dans un modèle de données logique) auquel un bien appartient. La classe objet est définie par un terme classe objet;
 - "Property Term" détermine les caractéristiques de la classe objet;
 - "Representation Term" classe le format de l'élément des données en grandes catégories de type;
 - "Tag Name" est le nom de l'élément correspondant défini à l'annexe III de la norme ST.96;
 - "Namespace" est l'espace de nommage de l'élément correspondant défini à l'annexe III de la norme ST.96; et
 - "Modification Date" fournit l'information lorsque le groupe de données est ajouté, modifié ou retiré.
4. L'appendice B se compose de quatre colonnes, c'est-à-dire : "Tag Name" (nom de balise), "Namespace" (espace de nommage), "Enumeration Value" (valeur d'énumération) et "Description" (description).
 - "Tag Name" est le nom de l'élément correspondant défini à l'annexe III de la norme ST.96;
 - "Namespace" est l'espace de nommage dans lequel l'élément correspondant est défini;
 - "Modification Date" est la liste des valeurs mentionnées dans l'élément correspondant; et
 - "Description" donne la définition de chaque valeur.
5. L'annexe II devrait suivre les conventions de nommage définies à l'annexe I de la norme ST.96. Outre ces conventions de nommage, les conventions de nommage suivantes devraient être utilisées dans l'annexe II :
 - un séparateur d'espace devrait être utilisé entre un terme de qualification et une classe objet ou un terme de propriété;
 - un séparateur point (.) devrait être utilisé entre classe objet, terme de propriété et terme de représentation dans l'entrée du dictionnaire.

APPENDICE A: "Element and Attribute Dictionary" (Dictionnaire des éléments et attributs) ([XLS](#))

APPENDICE B: "Enumeration List Dictionary" (Dictionnaire des valeurs d'énumération) ([XLS](#))

[Fin de l'annexe II]